Le Petit Marcquillat

Journal d'informations municipales 1 place de la Mairie - 08250 MARCQ **Août 2021 - n°24**

mairie.marcq08@laposte.net **03 24 71 09 33** *Dépôt légal : février 2010*

Le Mot du Maire

*Ce mot du maire va se concentrer sur une problématique que bien des maires rencontrent depuis quelques années : **les soucis de voisinage**. Depuis quelques temps, les cas se multipliant dans notre petit village, je souhaite faire un point sur ce sujet.*

J'ai pris le soin de demander l'approbation de Mme Mélinda Chrétien, juriste de l'Association des Maires des Ardennes afin de m'assurer de la justesse des mots utilisés.

Tout d'abord, je tiens à remercier par avance ceux qui ont naturellement la délicatesse et le courage de gérer leur problème de voisinage en direct, sans impliquer l'équipe municipale, à toute heure du jour et de la nuit, dimanche et jours fériés compris.

Respect et tolérance *- N'oubliez jamais que vous aussi, vous pourrez gêner vos voisins un jour ou l'autre. Il faut parfois savoir être conciliant et accepter une tonte exceptionnelle hors horaires : après des jours entiers de pluie et un travail à plein temps, pas toujours facile de s'organiser !*

Lorsque cela arrive 1 ou 2 fois sur 1 saison, c'est largement acceptable, surtout si on prend la précaution de prévenir le voisinage. Lorsque c'est chaque dimanche après-midi la même rengaine, ce n'est plus tolérable. Un chien qui aboie lorsque quelqu'un passe, c'est normal ; un chien qui aboie à longueur de journée parce qu'il est constamment tout seul, ça l'est moins.

***Donc la première étape est le dialogue** : parler de cette nuisance à votre voisin lui permettra sans doute de prendre conscience de la gêne occasionnée. Si la situation perdure, d'abord une simple lettre, puis si besoin un courrier en recommandé avec accusé de réception, en indiquant la réglementation qui s'applique et en donnant un délai pour résoudre le problème seront peut-être des solutions.*

Votre voisin continue à vous ignorer ? C'est alors à ce moment que vous pouvez faire appel au maire, ou directement à la gendarmerie. Cependant, lorsque les troubles de voisinage ne constituent pas des atteintes à l'ordre public, le maire n'a pas compétence à intervenir dans un cadre privé.

*Il est parfois difficile pour les administrés de le comprendre, mais **l'élu ne peut pas tout et ne saurait, sauf à outrepasser ses fonctions, jouer de manière systématique le rôle de médiateur ou de conciliateur dans le cadre de simples litiges entre voisins**. Ce n'est pas dans ses*

➜ suite page 2

compétences. Si on peut comprendre qu'une action municipale est nécessaire en cas de problème créant un vrai trouble à l'ordre public, ce n'est pas le cas pour n'importe quel problème de voisinage, aussi pesant et anormal soit-il.

C'est là le rôle du conciliateur de justice. Également celui du médiateur de la République.

- **Conciliateur de justice** Permanences de M. André SARAZIN le 3ème mardi du mois, sur rendez-vous (consultation gratuite)
  Centre Communal d'Action Sociale, 7 place Carnot à Vouziers
  andre.sarazin@conciliateurdejustice.fr
- **Médiateur de la République**
  Maison de Justice et du Droit de Charleville-Mézières - 03 24 35 37 30

Attention, ***tout n'est pas trouble de voisinage !*** *Exemple : ma voisine démarre sa voiture chaque matin à 6h pour aller travailler, provoquant mon réveil… Ce n'est pas un trouble de voisinage. C'est la vie !*

Extraits de la définition DALLOZ (maison d'édition spécialisée dans le droit et l'actualité juridique) :

> « Les troubles de voisinage correspondent à des nuisances variées qui sont générées par une personne ou par les choses ou animaux dont elle est responsable, et qui causent un préjudice aux personnes se trouvant dans la même aire de proximité.
>
> Pour que le trouble du voisinage soit constitué, il est nécessaire que soit constaté un trouble anormal (c'est-à-dire lorsque son impact excède un certain seuil de tolérance pour toute personne « normale ») et créant un préjudice. Il faut nécessairement un dommage qui excède la mesure habituelle inhérente au voisinage. »

Je tiens à rassurer nos nouveaux habitants : *ce n'est pas tous les jours que l'on rencontre ce type de problèmes.* ***Donc bienvenue à Marcq !*** *N'hésitez pas à vous présenter en mairie et à participer aux événements organisés au sein du village. Les bénévoles de Marcq Animation vous accueilleront avec joie.*

Si les règles sanitaires en vigueur à cette période le permettent, ***la Fête des Voisins aura lieu le vendredi 24 septembre****. C'est une jolie occasion pour se retrouver ou faire connaissance autour d'un moment de convivialité.*

Je souhaite un bel été à chacun, espérant que les conditions sanitaires ne se dégradent pas trop et nous laissent vivre « comme avant ». Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Séverine LALLEMENT

Secrétariat de Mairie

Le 1er mars, Annabelle RODENMACHER a pris la suite de François DORÉ comme secrétaire de mairie. Elle assure le suivi des dossiers communaux, en lien avec l'équipe du Conseil municipal.
Elle vous accueille durant les permanences de mairie **tous les lundis de 17h30 à 18h30**.

Travaux récents et en cours

Le logement communal terminé et immédiatement loué !

Après environ 7 mois de travaux, le logement attenant à la mairie était fin prêt pour accueillir ses locataires début mai. La rénovation énergétique et le réagencement des pièces ont rendu l'ensemble plus moderne et très confortable. Il n'en fallait pas plus pour convaincre Louka MOUTON et Manon ELOY de s'y installer. Bienvenue à eux et félicitations aux artisans de la région qui ont œuvré sur ce chantier.
Pour la commune, l'heure est aux demandes de versement des subventions obtenues de l'Etat, de la Région et grâce aux Primes énergie : 72 727 €, soit 52% de l'opération. L'emprunt contracté pour financer le reste sera remboursé grâce aux loyers mensuels.

Un défibrillateur et une formation

Le défibrillateur installé en mai à l'entrée de la salle communale est autonome et il guide oralement les gestes de ceux qui sont amenés à s'en servir. En complément, une formation aux gestes qui sauvent a été organisée en juillet. 11 personnes ont ainsi bénéficié des conseils pratiques d'un sapeur-pompier.

Ruines place de la Mairie : les démarches se poursuivent

Pour résorber les 2 ruines qui présentent un danger pour la voie publique et les habitations mitoyennes, qui gâchent la vue sur la place et déprécient les maisons alentours, la commune est accompagnée techniquement, juridiquement et financièrement par l'Établissement Public Foncier du Grand Est. À partir du 1er septembre, une première étude sera menée par le cabinet nancéien Fedeli, afin de caractériser les travaux de consolidation à entreprendre lors de la démolition, et pour avoir une vision complète des contraintes (réseaux, périmètre du Monument Historique...).

L'équipe municipale a élaboré un projet de lieu public à vocation naturelle et culturelle : un verger qui ferait le lien entre place et église, et qui pourrait accueillir de petits événements et spectacles. Nous saurons donc bientôt si ce projet peut voir le jour, et de quelle façon...

Il y a 10 ans, la mairie était entièrement rénovée !

La salle du Conseil, les bureaux du Secrétariat et du Maire, la salle de réunion et la Bibliothèque à l'étage sont toujours aussi fonctionnels et au goût du jour.

Le feuilleton des chemins : derniers épisodes...

Depuis plusieurs années, la Commune fait de son mieux pour assurer l'entretien et la remise en état des chemins qui entourent le village. Ils desservent des parcelles agricoles, forestières et sont évidemment prisés des promeneurs.

Marcq compte + de 12 km de chemins communaux et ruraux (contre 2,2km de voirie goudronnée). C'est une charge conséquente pour un petit village comme le nôtre. L'objectif est donc de faire des choix raisonnés et que tous les usagers soient vigilants afin de ne pas endommager ce bien public, et en particulier les fossés qui assurent l'écoulement des eaux.

Au mois de mai, l'entreprise Michel a été missionnée pour améliorer l'état du Chemin du Grand Mont et une portion du Chemin du Bouvret ; des travaux dosés au mieux en fonction des solutions techniques proposées par différentes entreprises, et **en tenant compte du budget communal**.

1

Début juin, les premiers orages ont touché notre village et réduit à néant une partie de nos efforts... Les fossés n'ont pas tous suffi à écouler l'eau, chargée de branches et de pierres, et la force du ruissellement a rendu le Chemin du Bouvret quasiment impraticable.... *(photos 1 et 2 : Bouvret. 3 : Grand Mont)*

2

3

Au fil des orages (il faut dire que cette année, nous avons été servis!), les vérifications faites par l'équipe municipale avec les organismes partenaires ont mis en évidence des défauts à rectifier. La canalisation en bas du Chemin du Grand Mont sous la départementale, par exemple, est effondrée. C'est ainsi que l'eau qui n'a pas pu s'écouler vers Saint-Juvin est partie vers d'autres secteurs, comme le Chemin du Bouvret. Les démarches ont été lancées avec le CD08 pour la réfection de la conduite, prévue en septembre/octobre.

Un grand merci aux Marcquillats qui se sont dévoués pour manier le télescopique, la pelle et le balai. La DDT est intervenue très rapidement pour le balayage, puis quelques temps après pour l'hydrocurage. Le réseau d'eau pluviale avait été ausculté l'an dernier, heureusement ! Mais nous en profitons pour vous rappeler que les caniveaux doivent être nettoyés, balayés, désherbés au-droit de nos habitations, afin d'éviter que les débris divers ne s'accumulent dans les tuyaux.

Revenons à nos chemins. **Est-il possible de souscrire une assurance pour les chemins ?** Certaines compagnies ne proposent même pas cette option... et le coût proposé par les autres est exorbitant, pour une garantie qui appliquerait les règles de vétusté. Financièrement, autant rénover le chemin endommagé 1 fois tous les 10 ans ! En cas de gros dommages comme ces dernières semaines, la reconnaissance d'un état de catastrophe naturelle peut intervenir pour limiter les frais... Heureusement, en cas de dégradation par un tiers, notre assurance protection juridique prend le relais afin que la commune soit indemnisée au mieux.

➜ suite page 5

Et si nous nous sentons faibles face à Dame Nature, nous pouvons agir à notre niveau, collectivement. Comme chaque année, la commune organise une **Matinée citoyenne d'entretien des chemins le samedi 28 août**. Après un petit-déjeuner d'accueil, nous irons combler les trous du mieux possible avec des matériaux adaptés. Merci d'avance aux agriculteurs qui viendront avec leur matériel, ainsi qu'aux habitants et membres de la société de chasse qui assureront cette mission.

Travaux à venir

Réfection de la chaussée rue de Coquillard

C'est l'entreprise Gorez qui se chargera des travaux **à partir du 30 août**. Ils sont coordonnés par le SIVOM dans le cadre d'un groupement de commandes avec les communes de Cornay et Olizy-Primat, et dureront une poignée de semaines. Le revêtement en a grand besoin, mais il va falloir composer avec quelques contraintes le temps du chantier :

- *La route sera barrée à **la circulation** générale. La circulation sera toutefois possible pour les riverains au moyen de feux (circulation alternée).*
- ***Le stationnement** des véhicules sera interdit le long de la voie de circulation et à proximité des travaux.*
- *Pour **le ramassage des déchets ménagers**, il conviendra d'apporter vos bacs poubelles à l'une des intersections de la rue de Coquillard : soit au niveau du massif de fleurs à l'entrée par Chevières, soit au bout de la rue de l'église (verger communal), soit à côté du point de tri sélectif attenant à la mairie. Pensez à apposer un petit autocollant pour pouvoir identifier votre poubelle à puce électronique !*

Le SSE interviendra en amont de ces travaux pour changer quelques vannes et compteurs d'eau (cela évitera de futures rustines !). Les heureux élus seront tenus au courant par le SSE qui, rappelons-le, a la compétence « eau » et doit vous prévenir en cas de coupure d'eau ou de travaux (une casse inopinée peut aussi arriver...).

Nous profiterons que l'entreprise Gorez soit là pour lui faire reboucher les quelques trous de la **ruelle Perdue**.

Conseil Municipal

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques. Vous pouvez y assister en respectant les gestes barrières. Les convocations sont diffusées aux conseillers et affichées en mairie, et les comptes-rendus sont distribués à tous les habitants.

Communauté de communes de l'Argonne ardennaise

Les comptes-rendus du conseil communautaire sont disponibles en mairie et sur le site de la 2C2A. ➜ **www.argonne-ardennaise.fr**

Carnet

Jean-Pierre HILLY nous a quittés subitement le 12 mars 2021 à l'âge de 75 ans. Il était bien connu comme médecin généraliste à Grandpré (en retraite depuis peu), et fut longtemps engagé en tant que sapeur-pompier.
Ces dernières années, il était investi au sein de Marcq Animation en tant que trésorier. Toutes nos condoléances à ses proches, et en particulier à Odile et Clémence.

Nouveaux arrivants

- Emmanuel POTTIER et Manon ELOY ont chacun rejoint leur moitié qui résidait déjà à Marcq
- Léon et Danièle BETTIGNY en lieu et place de la famille Carpentier (résidence principale)
- Mme Nathalie LE ROUX qui a racheté le terrain de Dominique et Alain Truccano-Rives
- M. et Mme Dominique HUSSON qui ont repris la maison de Mme Verger (résidence p^{ale})

Bienvenue à tous !

Vie du village

Les Étangs dits des Anglais ont été repris, nettoyés et réaménagés pour en faire un lieu de pêche à la carpe. Ce petit coin de paradis est disponible à la location (*+ d'infos sur Facebook*).

Restez informé au quotidien avec l'appli Panneau Pocket

Recevez les informations du quotidien en temps réel grâce l'application mobile Panneau Pocket (smartphone, tablette), **gratuite** et ouverte à tous. L'équipe municipale y relaie, à raison de 2 infos / semaine en moyenne :

- *Des « alertes » (météo, coupures d'eau ou d'électricité, cambriolages, animal perdu / trouvé...)*
- *Des informations locales (services publics, événements...)*
- *Des informations d'intérêt général*

74 appareils sont ainsi abonnés aux infos de notre village !

➜ Plus d'infos : **www.panneaupocket.com**

Le saviez-vous ?

Les textes officiels ont instauré 11 journées nationales donnant lieu à une cérémonie patriotique (locale, départementale et/ou nationale) : le 19 mars (guerre d'Algérie), le dernier dimanche d'avril (Souvenir de la Déportation), le 8 mai (Victoire 1945), le 2ème dimanche de mai (Jeanne d'Arc et patriotisme), le 27 mai (Résistance), le 8 juin (Guerre d'Indochine), le 18 juin (Appel du Général de Gaulle), le dimanche 16 juillet ou le dimanche qui suit (mémoire des crimes racistes et antisémites), le 25 septembre (Harkis), le 11 novembre (Armistice 1918) et le 5 décembre (guerre d'Algérie).

Informations pratiques

Vous prévoyez des travaux ?

Lorsque vous projetez d'effectuer des travaux qui modifient l'**aspect extérieur** de votre habitation (fenêtre, porte, toiture, appentis, démolition...), la loi veut que vous fassiez **au préalable** une déclaration de travaux. **Adressez-vous en mairie.**

La 2C2A peut aider au **financement** de certains travaux de rénovation de **façades et toitures** sur toute habitation principale située sur son territoire.

➜ Pour tout renseignement, contactez Caroline GUTKNECHT au 03 24 30 23 94

Déchets

La collecte en porte-à-porte a lieu **dans la nuit du mardi au mercredi**. Les bacs doivent être sortis le mardi soir, mais rentrés après le passage des éboueurs.

Tri sélectif : tout n'est pas à mettre dans les containers ! Respectez bien les indications figurant sur les points d'apport volontaire (à côté de la Mairie).

Pas de déchets non recyclables dans les bennes SVP !

La **déchèterie principale** est située **à Vouziers** sur la zone du Blanc-Mont. Elle est fermée les jeudis matins, dimanches et jours fériés.

La **déchèterie de Grandpré** est ouverte les jeudis après-midis. Horaires jusqu'au 30 mars: 13h-17h. À partir du 1er avril, ouverture de 13h30 à 19h, et 1 samedi sur 2 de 14h à 17h.

Permanences de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) à Vouziers

Notre village est couvert par le périmètre de protection d'un bâtiment historique. Il est préférable, pour tout projet de travaux, de prendre contact avec l'Unité de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) basée à Charleville. Un agent peut se déplacer à Vouziers, sur RDV.

Service Urbanisme de la 2C2A
➜ Mairie de Vouziers
03 24 30 76 55
instruction@2c2a.com

Pour vos démarches administratives : Maison France Services

La Maison de Services Au Public a changé de nom et déménagé. RDV à la sous-préfecture de Vouziers pour entrer en contact avec toutes les administrations, avec un accompagnement dans vos démarches. Vous pouvez prendre RDV pour qu'un animateur-trice se déplace dans notre commune.

France Services
Proche de vous au quotidien

➜ Pour prendre rendez-vous : 03 24 30 47 67

Panne de congélateur ? Dégivrage urgent ? Le congélateur de la salle communale peut être mis à votre disposition pour un dépannage de quelques jours.

Conseils aux propriétaires de chiens

Merci de vérifier l'état de vos clôtures et système de fermeture, afin d'éviter les divagations, les accidents... et de préserver les pelouses de devenir des crottoirs !

Nouveau à la Bibliothèque Municipale :

Les Mémoires du Duc de Rovigo, ce général et homme de confiance de Napoléon Bonaparte, né à Marcq en 1774. Les 8 tomes datés de 1828 ont été achetés pour 20€ par la commune, sur proposition d'un Parisien qui a hérité cette série de son père.

➜ La Bibliothèque est ouverte chaque lundi de 17h30 à 18h30 à l'étage de la Mairie. L'inscription et l'emprunt d'ouvrages sont totalement gratuits.

Du côté de Marcq Animation

La vie de l'association a repris partiellement, et l'assemblée générale a pu se tenir fin avril.

Les **séances de cinéma** ont fait leur retour en juin avec le film *Adieu les cons*, réunissant 11 spectateurs... Espérons que ces rendez-vous pourront être maintenus et que la programmation permettra de réunir de nouveau un public plus nombreux.

Malgré une période très pluvieuse, la 20ème **Rando des Marcassins** a rencontré un beau succès le 4 juillet, avec 160 marcheurs. Les 4 parcours ont bien plu, en particulier au public de trailers.

Avis de recherche - Pour créer des décors de Noël, nous recherchons des vieilles peluches dans les tons beige, marron, crème.

Ateliers réalisations de Noël (vente au profit du Téléthon). Si vous êtes intéressé, faites-vous connaitre auprès de Séverine afin de participer.

À venir - Passage de courses cyclistes dans le village

Dimanche 19 septembre : Les Boucles de la Marne

- Le matin : épreuve cyclo-sportive de 10h49 à 12h02
- L'après-midi : épreuve élite de 15h30 à 15h42

Vendredi 8 octobre : Circuit des Ardennes

- Départ de Vouziers à 11h35. Les coureurs viendront de Chevières et tourneront sur Saint-Juvin.

Pour chaque date, nous sommes à la recherche de quelques Marcquillats bénévoles afin d'assurer la sécurité aux différentes intersections.

Le stationnement sera interdit sur les voies de circulation le temps des épreuves.